

Article 31 du Règlement

N'est-il pas plus que temps que ces fabricants d'armes tiennent compte de la nouvelle situation mondiale? Le temps n'est-il pas venu pour le gouvernement de supprimer son Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense?

Le défi pour le secteur des armements consiste à fabriquer plutôt des biens qui permettront de protéger notre planète au lieu de la détruire, d'avoir recours à des technologies de pointe afin de prolonger la vie, plutôt que d'y mettre fin.

Le gouvernement devrait boycotter la foire ARMX de cette année et plutôt mettre de l'avant sans plus tarder une stratégie tendant à faciliter la transformation de l'industrie de guerre en industrie de paix.

Faute de se transformer sous peu, cette industrie connaîtra le même sort que les dinosaures.

* * *

[Français]

HOMMAGE À GEORGES FOREST

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, tel qu'annoncé à la Chambre le 15 février par mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), un des grands défenseurs des droits linguistiques des Franco-Manitobains, M. Georges Forest, est décédé le 14 février à Saint-Boniface. Les funérailles auront lieu aujourd'hui.

M^{me} Monique Hébert, journaliste pour CKSB à Winnipeg, a su bien décrire la réalité de M. Forest dans ses reportages. En voilà quelques extraits.

M. Forest a suscité beaucoup de controverse en 1975 lorsqu'il a refusé de payer une contravention rédigée en anglais seulement. C'était le début d'un long combat pour faire reconnaître les droits des Franco-Manitobains, débat qui fait rage encore aujourd'hui. M. Forest croyait qu'il faut intéresser les gens à la survie de la langue, non pas pour des raisons purement folkloriques, mais plutôt pour le rôle qu'elle doit jouer dans l'évolution de la culture dite canadienne-française vers la culture canadienne de l'avenir. Le rôle qu'a joué M. Forest dans l'histoire du Manitoba ne sera pas oublié d'ici peu. La communauté franco-manitobaine vient de perdre un de ses grands défenseurs. Ce que j'ai apprécié le plus chez lui, c'était son dynamisme, son énergie et sa créativité. Il était un bon ami et il me manquera beaucoup.

[Traduction]

LE DROIT D'AUTEUR

Mme Barbara Greene (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, je suis de plus en plus ennuyée par la situation fâcheuse dans laquelle nous nous retrouvons, nous les députés, mais aussi les enseignants, les gens d'affaires, les propriétaires de magnétoscopes et toutes les personnes touchées par les lois canadiennes.

Les journaux, les éditeurs, les radiodiffuseurs et d'autres encore croient que la Loi sur le droit d'auteur leur permet d'approuver ou de refuser l'utilisation de photos, discours et autres documents, mêmes distribués lors d'événements publics, ou encore, de le permettre en imposant un tarif qu'ils fixent eux-mêmes.

Récemment, le *Toronto Star* m'a refusé l'autorisation d'utiliser une photographie de moi-même, de ma fille et d'électeurs de ma circonscription, en dépit du fait que j'étais prête à payer un tarif raisonnable.

Par ailleurs, après une intervention lors d'audiences publiques du CRTC, on m'a dit qu'une entreprise privée détenait les droits sur les transcriptions et que je devais payer le tarif que cette dernière avait fixé pour obtenir les transcriptions des audiences.

Selon Yves Boucher, professeur de droit et représentant de l'Association des universités et collèges du Canada, la loi en vigueur pourrait permettre à une personne mise en accusation de soustraire à un tribunal des éléments de preuve qui lui appartiendraient.

Dans une société libre et démocratique, des limites raisonnables servent à protéger notre système de justice et nos droits à la liberté de parole et de communication. Les députés et les simples citoyens canadiens doivent avoir le droit d'accéder à l'information et de communiquer.

Qui mène ici? Les médias et les autres détenteurs de droits d'auteur ou le Parlement?

* * *

LES PRIX DU MÉRITE PATRIMONIAL

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, depuis 1978, le ministre de l'Environnement décerne, au nom du Service canadien des parcs, le Prix du mérite patrimonial aux personnes et aux groupes qui ont contribué de façon exceptionnelle à la conservation de notre patrimoine. Il honore ainsi publiquement les gens qui s'efforcent de faire comprendre aux Canadiens qu'ils